

TERMES DE RÉFÉRENCE

DÉVELOPPEMENT ET COORDINATION D'UN CADRE D'INCITATIONS POUR LES NÉGOCIANTS EN OR ET LES MINEURS ARTISANAUX EN CÔTE D'IVOIRE

Solidaridad

Solidaridad est une organisation internationale de la société civile opérant à travers huit centres d'expertise régionaux répartis dans 41 pays. Forte d'une expérience de 50 ans dans diverses chaînes d'approvisionnement globales liées aux secteurs agricoles et miniers, ainsi que d'un réseau dynamique de plus de 1,5 million d'agriculteurs, de mineurs et de travailleurs à l'échelle mondiale, Solidaridad se positionne en tant que pionnier dans le développement de chaînes d'approvisionnement à la fois socialement responsables, écologiquement durables et économiquement rentables.

Solidaridad intègre divers modèles de paiement pour impact, incluant des approches incitatives, au sein de ses programmes. Notre expérience démontre que les modèles basés sur des incitations peuvent offrir une approche plus équitable du développement, en comparaison avec les dynamiques de marché traditionnelles ou les projets de développement standard reposant sur des subventions. Cette approche orientée vers les incitations est élaborée en prenant en compte les besoins des petits producteurs et ce qui les inciterait à progresser. Ces incitations (fournies avant le changement demandé) et ces récompenses (fournies après le changement demandé) peuvent inclure :

- Primes;
- Remises sur les intrants tels que les engrais biologiques et des variétés plus résistantes à la chaleur;
- Réductions sur les services, tels que la formation, l'échantillonnage du sol pour déterminer la teneur en carbone;
- Avantages pour la communauté, tels qu'une pompe à eau, fournitures scolaires ou terrain de football ;
- Points de récompense pouvant être échangés contre de l'argent ou des avantages dans le cadre d'un projet.

Dans le cadre de ce projet, Solidaridad testera des approches visant à encourager le commerce légal de l'or dans les communautés minières artisanales de Côte d'Ivoire qui sont alignées sur les lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable.

Contexte

Solidaridad et son partenaire canadien IMPACT mettent en œuvre un projet de deux ans pour travailler avec les petits négociants et mineurs d'or en Côte d'Ivoire afin de comprendre leurs motivations à vendre de l'or sur un marché formel et légal. Le projet testera des approches innovantes pour s'assurer que l'or provenant des communautés minières artisanales répondent aux exigences de la [directive de l'OCDE sur](#)

[le devoir de diligence](#) et du [code CRAFT](#) pour des minerais responsables. Le projet est financé par le Partenariat européen pour les minéraux responsables (EPRM).

L'un des problèmes en jeu est l'inadéquation des incitations. De nombreuses pratiques requises par les normes de durabilité, telles que les directives de l'OCDE, demandent un investissement initial plus important et présentent des délais plus longs pour générer des bénéfices par rapport aux méthodes traditionnelles. Les mineurs ont peu d'incitations à consentir de tels sacrifices initiaux, risquant de perdre des revenus ou de compromettre leur stabilité financière, surtout pour des avantages qui ne se concrétiseront que plusieurs années plus tard. Afin de favoriser un changement de comportement généralisé, il est impératif de mettre en place des incitations qui rendent ces alternatives durables attrayantes pour les mineurs artisanaux.

Il n'existe pas d'outils "universels" pour modifier les comportements. Afin d'encourager et d'accélérer l'adoption de pratiques plus durables, il est essentiel de comprendre en profondeur les défis auxquels est confronté un groupe cible spécifique (agriculteurs ou mineurs) dans un contexte spécifique, leur perception des obstacles auxquels ils sont confrontés et ce qui les motive à changer.

En 2021, Solidaridad s'est associée à The Decision Lab, une société de recherche appliquée spécialisée dans les sciences du comportement, pour développer une méthodologie permettant de systématiser l'identification, la combinaison et l'adoption d'incitations pour n'importe quelle population dans n'importe quel endroit du monde. Cette méthodologie a été testée avec des producteurs de cacao et des éleveurs de bétail en Amazonie et, plus récemment, avec des producteurs de canne à sucre en Amérique du Sud.

Ces termes de référence incluent l'adaptation et l'application de cette méthodologie dans le contexte de l'artisanat minier en Côte d'Ivoire. Cette méthodologie consiste en un processus itératif permettant d'identifier la "formule d'incitation" propre à chaque région :

- Étape 1 : Analyser les données collectées auprès des parties prenantes internes du projet et compléter l'analyse documentaire

L'objectif de cette première étape est d'identifier une première liste de barrières, de moteurs et d'incitations et de développer des hypothèses initiales qui seront testées aux étapes 2 et 3. La méthode comprend un examen de la littérature existante et l'analyse des données recueillies lors des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes internes (déjà menés par le personnel de Solidaridad) afin de dresser une liste des barrières et des moteurs existants, ainsi que des incitations potentielles.

- Étape 2 : Collecte et analyse des données qualitatives ; Phase I

L'objectif de cette deuxième étape est de valider et d'étoffer cette liste initiale d'obstacles, de moteurs et d'incitations. Elle consiste à réaliser des entretiens ouverts avec un petit échantillon de bénéficiaires afin d'explorer et d'extraire des perceptions détaillées des moteurs et des obstacles à l'adoption de meilleures pratiques, ainsi que des mesures incitatives adaptées à des profils spécifiques.

- Étape 3 : Collecte et analyse des données quantitatives ; Phase 2

L'étape 3 vise à découvrir la combinaison la plus adaptée de mesures incitatives pour l'adoption de comportements spécifiques, ainsi qu'à analyser les difficultés liées à l'adoption de ces comportements. Les

résultats qualitatifs des étapes I et II sont utilisés pour élaborer une enquête quantitative transversale, qui sera appliquée à un échantillon plus large de bénéficiaires.

- Étape 4 : Mise en place du cadre incitatif

L'objectif de la dernière étape est de construire un cadre empirique qui quantifie les incitations qui motivent le groupe cible à adopter des pratiques durables. Ce cadre devrait comprendre l'identification des comportements souhaités, des incitations ou des récompenses pour chacun de ces comportements et des règles permettant aux bénéficiaires d'accéder à ces incitations et récompenses (par exemple, le délai d'adoption, les conditions de vérification, etc.)

RÔLE DE LA VÉRIFICATION

Le consultant évaluera la facilité de vérification des changements de comportement testés dans le cadre de ce projet (comment vérifier de manière viable si les conditions convenues au moment de l'octroi des incitations ont été remplies par le négociant/minier et si les résultats souhaités ont été atteints) ?

Le consultant fera ensuite des recommandations à l'équipe du projet afin qu'elle puisse prendre des mesures efficaces pour la vérification.

Objectifs

L'objectif de cette mission est double : 1) concevoir un cadre incitatif pour les négociants et les mineurs en Côte d'Ivoire en utilisant la méthodologie conçue par Solidaridad ; 2) coordonner le test de ce cadre incitatif dans le cadre du projet EPRM.

Questions clés de la recherche :

- Qu'est-ce qui motive les négociants et les mineurs artisanaux à changer de comportement ?
- Quels sont les obstacles à l'adoption des comportements requis par les lignes directrices de l'OCDE et le code CRAFT ?
- Comment encourager et soutenir efficacement le changement de comportement des négociants et des mineurs dans le contexte de l'exploitation de l'or en Côte d'Ivoire ?
- Quelle est la bonne combinaison d'incitations et de récompenses pour amener les négociants et les mineurs à adopter des comportements ciblés ?
- Comment vérifier que les comportements ont bien été adoptés afin que les incitations puissent être accordées ?

Activités et résultats attendus

Le consultant devra suivre la méthodologie développée par Solidaridad avec le soutien de The Decision Lab.

Activités

Phase 1 : élaboration d'un cadre incitatif pour les négociants et les mineurs en Côte d'Ivoire

1. Analyse documentaire sur l'exploitation minière à petite échelle et le changement de comportement
2. Analyse des réponses des parties prenantes internes concernant les obstacles, les moteurs et les incitations (questionnaire à remplir par Solidaridad, et non par le consultant, en décembre 2023).
3. Analyse des données qualitatives provenant des négociants et des mineurs (questionnaire à appliquer par le consultant à un petit échantillon de négociants et de mineurs).
4. Développement et application d'une enquête quantitative à appliquer aux négociants et aux mineurs (étape 3 de la méthodologie)
5. Analyse des réponses à l'enquête quantitative
6. Élaboration d'un cadre d'incitation

Phase 2: coordination du projet pilote

L'approche et les activités détaillées seront définies en fonction des résultats de la phase 1 et d'autres activités mises en œuvre par l'équipe du projet au niveau local.

Produits à livrer

Les résultats attendus sont les suivants

1. Structure complète d'incitations pour les commerçants en Côte d'Ivoire ;
2. Structure complète d'incitations pour les mineurs artisanaux en Côte d'Ivoire ;
3. Recommandations à l'intention de l'équipe de projet concernant la vérification des activités ;
4. Rapport final résumant les résultats, les structures d'incitations et les recommandations.

Tous les documents à fournir doivent être rédigés **en anglais**.

Chronologie

Cette mission devrait se dérouler entre **le 15 janvier et le 15 mars 2024. Le rapport final devra être remis au plus tard le 15 mars 2024.**

Budget

Solidaridad recherche la meilleure offre des consultants pour ce travail, en tenant compte d'un résultat de haute qualité.

Calendrier de paiement : 30 % après la remise du rapport initial, 70 % après la remise du rapport final.

Exigences en matière de candidature

Le consultant doit avoir une expérience avérée en matière de recherche sur les sciences du comportement et avoir travaillé avec des petits producteurs, de préférence des mineurs artisanaux. La maîtrise de l'anglais et du français est requise.

Les candidatures doivent comprendre :

- CV du consultant et engagements en termes de temps pour la mission ;
 - Une proposition sommaire de l'approche suivie par le consultant candidat, décrivant le processus et le budget et le calendrier correspondants ;
 - Une déclaration de capacité de 5 pages maximum, avec un aperçu complet de l'expérience antérieure en rapport avec le champ d'application de la présente mission et/ou des liens vers des rapports ou des recherches récents rédigés par le(s) chercheur(s) et/ou le(s) rédacteur(s) ;
 - Des informations sur la forme juridique et la structure de propriété de l'entité qui présente la demande ;
- et
- Déclaration sur l'honneur (voir annexe 1)

Pour plus d'informations sur le contenu du travail et les exigences, veuillez contacter :

Violaine.laurens@solidaridadnetwork.org

Toutes les candidatures doivent être soumises avant le 15 janvier 2024 à l'adresse électronique suivante

jennifer.horning@solidaridadnetwork.org

Les offres seront rejetées si des pratiques illégales ou de corruption ont eu lieu dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution du marché.

Annexe 1

Déclaration d'honneur

Le soussigné [insérer le nom de la personne qui signe le présent formulaire]¹, représentant [insérer le nom de l'entité] déclare que :

- les informations fournies dans l'offre et dans toutes les pièces jointes sont véridiques ;
- l'entité ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes :
 - est en faillite, fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou par un tribunal, elle est en concordat préventif, ses activités sont suspendues ou elle se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
 - qu'il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'il a manqué à ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale selon la législation du pays où il est établi, selon celle du pays où se trouve l'ordonnateur ou selon celle du pays d'exécution du marché ;
 - il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle (ou ses employés) a commis une faute professionnelle grave en violant les lois ou règlements applicables ou les normes déontologiques de la profession à laquelle elle appartient, ou en adoptant un comportement fautif ayant une incidence sur sa crédibilité professionnelle, lorsque ce comportement dénote une intention délictueuse ou une négligence grave ;
 - il a été établi par un jugement définitif qu'elle s'est rendue coupable des faits suivants :
 - fraude
 - corruption

Nom de l'entité	
Nom complet	
Fonction	
Date	
Signature	

¹ Cette personne doit être un signataire autorisé selon l'extrait du registre du commerce de la chambre de commerce.